



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MITIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, Tammy Caron, Dir. générale et greffière-trésorière, DMA de la susdite municipalité, que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage.

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage tiendra une séance extraordinaire le 15 décembre à 19h00, au Centre Lepageois au 70, rue de la Rivière pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

DONNÉ À SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE, CE 8 DÉCEMBRE 2025.


Tammy Caron

Directrice générale et greffière trésorière, DMA

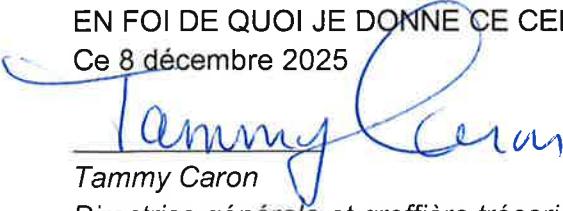
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Tammy Caron, en ma qualité de secrétaire-trésorière ou greffier de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présents en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 8h30 et 16h00.

CENTRE LEPAGEOIS
SALLE MUNICIPALE

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

Ce 8 décembre 2025


Tammy Caron

Directrice générale et greffière trésorière, DMA